



## COMMUNIQUÉ LA SITUATION EST GRAVE ET SANS PRÉCÉDENT !

Vendredi 8 septembre, se sont réunis à Saint Avertin (37), **les syndicats départementaux de l'Action Sociale du Loiret, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, du Maine et Loire, et des représentants de la section syndicale de l'Aide à Domicile de l'Eure et Loir.**

Ils ont fait le bilan de l'évolution du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile dans leurs départements. Une grande part de la discussion a porté sur l'actualité dans la Protection de l'Enfance, ce secteur étant vraiment mis à mal dans tous les départements.

**Très clairement, les politiques d'austérité sévissent très lourdement sur la Protection de l'Enfance :** fermeture d'établissements et diminution drastique des places d'hébergement au profit de services éducatifs à domicile. Aucune étude professionnelle ne vient étayer cette évolution, il s'agit purement et simplement de faire des économies pour les Conseils Départementaux, asséchés financièrement par les gouvernements successifs.

Dans le Maine et Loire ce sont des associations historiques qui sont en train de fermer, laissant des centaines de salariés en situation difficile (perte d'emplois, perte de salaire, déplacements, reclassements incertains...). Dans le Loiret, ce sont des MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) qui ferment. Une première a fermé en septembre 017 à Orléans et une deuxième est prévue en juin 2018. Un service d'hébergement d'urgence de l'Association La Vie Au Grand Air à Montargis va également être fermé. En Indre et Loire, ce sont 80 places d'hébergements qui vont être supprimées avec le futur schéma départemental. **Partout, la « tendance » est au Placement Familial qui se heurte à la difficulté de recrutement d'assistantes familiales, et pour cause lorsqu'on connaît leurs conditions de travail. La « mode » est au Placement Educatif A Domicile (PEAD), c'est-à-dire le placement des enfants dans leurs familles avec l'intervention d'éducateurs à domicile. C'est beaucoup moins cher que l'hébergement en MECS, jusqu'à 4 ou 5 fois moins cher !**

Il est également observé **une déqualification grandissante** des professionnels dans les établissements, toujours pour des raisons budgétaires. De plus, la prise en charge des Mineurs non accompagnés (ex mineurs isolés étrangers) est vue au rabais, voire délaissée, sans parler de la prise en charge des jeunes majeurs qui est de plus en plus souvent remise en cause, et parfois totalement abandonnée, comme dans le Loiret.

C'est un nouveau vocabulaire qui apparaît pour « faire passer » ces changements. Les responsables syndicaux que nous sommes ne sont pas dupes ! Dans le Loir et Cher, il est question « d'intervention à l'acte » (pour tarifier à minima), dans le Maine et Loire « de pondération » (1 mesure = 1 famille et non plus un mineur), il s'agit de construire un « référentiel AEMO (Action Educative à Domicile) » etc....

**Faire croire que l'intervention éducative en milieu ouvert serait LA solution, est un enfumage total !** Il suffit de jeter un œil sur les listes d'attente en AEMO dans les départements pour faire un constat sans appel :

- **Indre et Loire : 43 mesures en attente d'AEMO rien qu'à la Sauvegarde de l'Enfance**
- **Loir et Cher 90 mesures en attente d'AEMO a l'ACESM (Association des Centres Educatifs et de Sauvegarde des Mineurs et Jeunes Majeurs) et 90 à l'AIDAPHI (Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées), 180 mesures !!**

- **Maine et Loire : 250 mesures d'AEMO en attente !!**

Ainsi, des mesures en protection de l'enfance sont ordonnées par les magistrats mais ne sont pas mises en œuvre faute de moyens.

**Actuellement à Tours, suite à la suspension du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) par le Conseil Départemental, des salariés de la Sauvegarde de l'Enfance sont en grève** pour défendre les moyens de leur Association et revendiquer des conditions de travail et d'accueil dignes. Dans l'Association Verdier, où le CPOM a été suspendu également, ce n'est pas la grève qui a été décidée mais la constitution d'un collectif soutenu par Sud. Un lien est rapidement fait avec les mobilisations qui ont eu lieu dans le 49 depuis plus d'un an. C'est un collectif de défense soutenu par le syndicat SUD qui était à la manœuvre. Pour FO, les mobilisations relevaient du spectacle et de l'agitation, et le combat de fond n'a pas été mené. Aujourd'hui le collectif est moribond, les associations ferment, les salariés sont sur le carreau. Ces agissements anti-syndicaux totalement contre-productifs pour les salariés sont dénoncés. La discussion porte sur l'organisation de la résistance et de la lutte qui passe inéluctablement par la grève, seule à même de peser pour faire aboutir les revendications.

**Concernant le secteur de l'Aide à Domicile**, les constats sont identiques dans tous les départements : suppression d'emplois à cause du manque de moyens. Dans l'Eure et Loir il ne se passe pas un mois sans licenciement. Les conditions de travail sont toujours aussi difficiles et les représentants du personnel n'arrivent pas à obtenir des réponses et à faire respecter les droits des salariés, bafoués au nom des budgets contraints. L'annonce de la volonté gouvernementale de déroger au droit des salariés et en particulier au repos quotidien en mettant en place « le baluchonnage » inquiète plus encore.

**Concernant le secteur de la réinsertion sociale**, les salariés des CHRS (Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale) sont très inquiets. Les moyens ne sont toujours pas là alors que les besoins augmentent. Le service d'urgence du 115 ne fonctionne que quelques heures par jour. Comme ailleurs, le secteur est mis à mal par l'introduction de la concurrence avec la recherche de financement privé ou commercial.

**Concernant le secteur du médico-social**, c'est sur l'actualité liée à l'article 70 de la loi de financement de la Sécurité Sociale (ex article 50 du PLFSS – Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) que portent les discussions. A l'unanimité, la pratique de la contractualisation (CPOM) des établissements n'apportent aucune sécurité financière et surtout ne garantit en rien la qualité de l'accompagnement.

**Globalement, les Syndicats Départementaux constatent une aggravation générale de la situation des salariés dans les établissements. Ils observent des attaques sans précédent contre les droits des salariés, contre le droit syndical, amenuisant la capacité de s'organiser pour défendre les intérêts des salariés du secteur. Ils notent également une privatisation grandissante des financements voire une commercialisation de certaines activités « captées » par le secteur lucratif.**

**Ils décident de dénoncer les conditions dans lesquelles ils sont obligés d'exercer. Ils décident de continuer à se développer et à s'organiser pour résister et lutter contre les politiques d'austérité.**

- **MAINTIEN DE L'OPPOSABILITÉ des ACCORDS et CONVENTIONS**
- **NON AU BALUCHONNAGE**

Fait à Saint Avertin, le 12 décembre 2017